

# Saint-Germain de la grange



Mars 2013 **Infos**

**Editorial**

## Sommaire

Les finances de la commune	page 2
Les finances de Cœur d'Yvelines	page 3
SIARNC : dégrèvements en cas de fuite après compteur	page 3
Fibre optique : le SDTAN des Yvelines	page 4
LE CCAS La téléassistance	page 6
Petite enfance et scolaire	page 7
Le RIAM Inscription à l'école maternelle Le SMA La réforme des rythmes scolaires La caisse des écoles Calendrier des vacances scolaires	
Informations pratiques	page 8
Civismisme	page 9
Taille des haies Encombrements des trottoirs Bon à savoir : ce qu'il faut conserver Numéros utiles	
Etat civil	page 12
Bibliothèque	page 12
A vos agendas	page 12
Horaires d'ouverture de la mairie	page 12

**T**iens voilà le printemps qui revient, on ne l'attendait plus celui-là ! Ce sont les paroles d'une chanson que l'on se tarde de fredonner, tant l'hiver a été rigoureux. Je commencerai par féliciter nos services municipaux pour le travail réalisé, ainsi que quelques bénévoles de la commune, élus ou habitants, venus parfois les aider. Ce bel exemple de solidarité nous a permis de conserver une accessibilité satisfaisante sur notre voirie. Je soulignerai également la compréhension de nos habitants face à ces désagréments, comme en témoignent les nombreux messages de remerciements reçus. Dans une période de morosité ambiante, ces signes de sympathie, sont des encouragements à croire en l'action collective pour que nous sortions enfin, et grandis, de cette crise.

Néanmoins, il reste encore beaucoup d'épreuves à surmonter, au niveau national et aussi local. Des réformes sont bien entendu nécessaires, mais elles sont parfois trop nombreuses et souvent conduites dans la précipitation, ou sans réelle prise en compte des réalités du terrain : j'en veux pour exemple la réforme simultanée des périmètres Intercommunaux avec les nouvelles règles de financement de l'Etat envers les collectivités, ou encore la réforme des rythmes scolaires qui ne laissent que peu d'alternatives aux gestionnaires locaux.

Pour notre commune, 2013 sera une année encore chargée, sur le plan de nos propres projets structurants (finalisation du regroupement des écoles, concrétisation de la zone d'activités intercommunale PAVY II, etc.), le tout dans un contexte d'extension de notre périmètre intercommunal qui passera le 1er janvier 2014, de 7 à 31 communes.

Tous ces sujets font l'objet d'articles dans ce journal, mais ils méritent également d'être partagés lors d'une réunion publique qui se déroulera le 5 avril prochain. Nous vous y attendons nombreux.

En attendant un été que l'on espère rayonnant, je vous souhaite de profiter pleinement de ce printemps et de notre cadre de vie exceptionnel !

**Bertrand HAUET**  
Maire

Vice-Président de Cœur d'Yvelines

### Bulletin municipal

Directeur de la Publication :  
Bertrand HAUET

Réalisation :  
Commission Communication

1 rue de la Mairie  
78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01.34.91.02.10 - Fax : 01.34.89.26.26

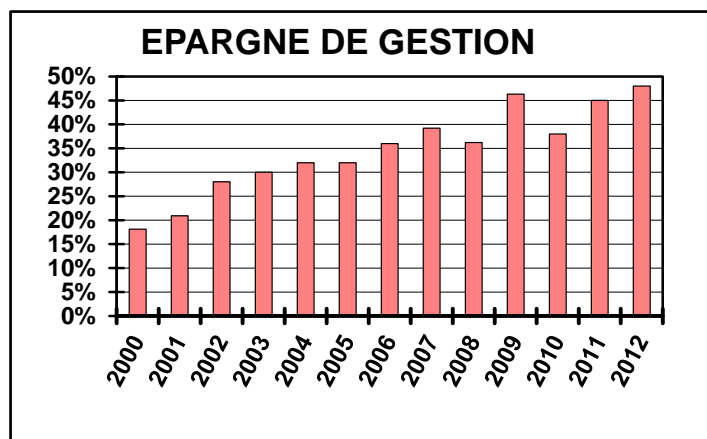
Courriel :

mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

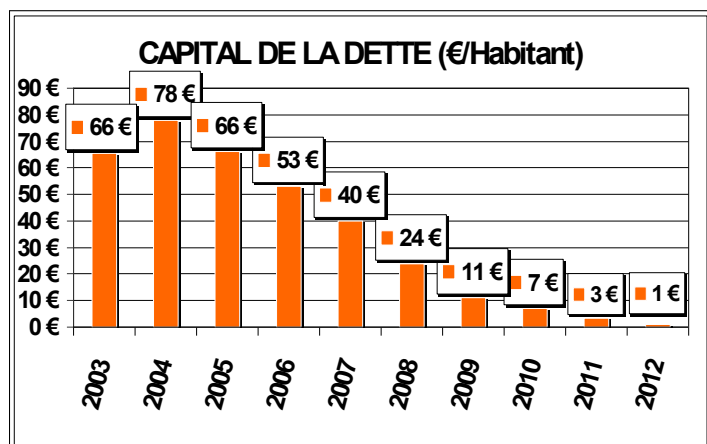
Impression par nos soins

## Bilan 2012

En matière d'équilibre, le budget communal exécuté est dans la continuité des années précédentes, atteignant un niveau excédentaire du même ordre de grandeur, soit un peu plus de 0,5 M€, hors recettes exceptionnelles.



Au regard de cette capacité d'épargne de gestion brute, notre encours de dette est pratiquement résorbé puisque nous démarrons l'année avec un capital de dette de moins de 1€/habitant.



La commune s'est engagée vis-à-vis de l'Etat, en 2009 au moment du début de la crise, à maintenir des efforts d'investissement dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Cet engagement a pu être pris car notre situation financière nous le permettait et que notre programme d'équipements pour notre commune, dans les années à venir, était défini (gros programmes de voirie, projet d'école maternelle notamment).

Ce sont donc plus de 750 000 € qui ont été consacrés en 2012 pour les principaux investissements en équipements, travaux et matériels.

## Prévisions et budget 2013

Comme chaque année, le Conseil municipal a voté, lors de la séance du jeudi 21 mars, le budget primitif de l'année 2013.

### Vote des taux des taxes locales 2013 :

En cette période où les contribuables sont fortement mis à contribution, et au vu de la santé financière de la commune et de ses efforts continus de gestion rigoureuse, le Conseil municipal a choisi de ne pas modifier les taux communaux.

### Pour mémoire :

Taxe d'Habitation : **7,52 %**

Taxe sur le Foncier Bâti : **11,75 %**

Donc seul l'impact du réajustement des bases de calcul, fixé automatiquement et annuellement par l'Etat (prise en compte de l'inflation), sera appliqué, à savoir 1.8 % pour 2013.

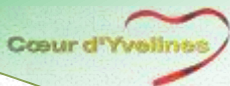
### Recours à la dette et à la solidarité Intercommunale :

Nos difficultés sur le plan national sont en partie la conséquence d'un endettement pour financer le fonctionnement de l'Etat depuis plusieurs décennies. La conséquence, c'est que la dette retombe sur les générations futures, et peu utilisée pour investir. Sur le plan local, si nous pouvons être fiers de notre capacité de résorption de la dette communale, notre politique n'est pas d'engager des projets lourds et structurants de notre commune en faisant faire l'effort financier aux seuls habitants actuels de la commune. Nous avons donc engagé une démarche de ré-endettement pour couvrir le financement d'une partie de ces projets. Ainsi, profitant d'une période historiquement attractive en matière de taux, nous avons négocié un premier emprunt de 475 000 € pour 2013, dont le remboursement sera étalé sur 15 ans. C'est une première étape, puisque de nouvelles opportunités, à des conditions favorables, pourront encore se présenter, ce qui nous permettrait de contracter un emprunt total de 1 M€ sur les deux prochaines années.

Par ailleurs, notre intercommunalité actuelle a su générer de la richesse dont nous attendons qu'en 2013, avant extension du périmètre actuel, elle puisse contribuer au financement solidaire de quelques investissements structurants de ses communes fondatrices.

Ainsi, notre potentiel financier pour envisager de gros projets d'investissement pour notre commune, conciliant emprunts, fonds propres et retours des résultats positifs de gestion de notre intercommunalité actuelle, pourrait atteindre environ 4.5 M€, dans les 2 années à venir.

## Les Finances de



### Bilan 2012

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date de sa création, et d'entrée de Saint-Germain de la Grange dans la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », la bonne santé financière de notre intercommunalité est un sérieux atout supplémentaire pour soutenir nos projets d'équipement.

En effet, un certain nombre de projets, notamment d'investissements supra communaux, ou au service des communes, sont portés par cette structure.

En sept années d'existence, « Cœur d'Yvelines » a su se dégager des marges de manœuvres financières et se trouve pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive en situation excédentaire, ce qui a permis de financer des aménagements collectifs comme la déchèterie installée à Villiers Saint-Frédéric, l'aire d'accueil des gens du voyage à Beynes, la réalisation de bacs à verre enterrés sur ses communes membres, ou bien encore l'engagement de la future zone d'activités à Saint-Germain de la Grange.

A fin 2012, après prise en compte des dépenses pour ces réalisations, Cœur d'Yvelines a su générer une épargne de gestion cumulée d'un peu plus de 4 M€. Les dépenses d'investissements de l'année (engagements et restes à réaliser) ont atteint un montant record de près de 5 M€ en 2012, dont 2 M€ ont pu être fléchés sous forme de soutien à des initiatives locales pour chacune des communes. Ainsi Saint-Germain de la Grange a pu bénéficier d'un soutien de près de 325 k€, notamment pour

Participation à son programme d'aménagement pour le regroupement des écoles.

### Prévisions et budget 2013

A l'heure où ce journal est mis à l'impression, le budget 2013 de « Cœur d'Yvelines » n'a fait l'objet que de son Débat d'Orientations Budgétaires. En sa qualité de Vice-Président en charge des finances et du développement économique, votre Maire a soumis à la commission des finances le renforcement, en 2013, des fonds pouvant être mobilisés pour les besoins de la Communauté de Communes actuelle et de ses Communes membres, ceci avant le changement de périmètre, et l'élargissement de ses membres.

### Extension du périmètre le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Depuis le 19/12/2012, le Préfet a pris son arrêté de périmètre concernant le devenir de Saint-Germain de la Grange. A ce jour, cela veut dire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, « Cœur d'Yvelines » devra s'ouvrir pour faire rentrer 24 communes supplémentaires, à savoir l'ensemble des autres communes du canton de Montfort l'Amaury auxquelles s'ajoute la commune de Gambais. Vous le savez, ce n'est pas le choix de notre commune, qui souhaitait avant tout que le périmètre de « Cœur d'Yvelines » reste en son état d'origine ou, que si une extension de cette ampleur était nécessaire, qu'elle soit réalisée vers l'Est de notre territoire. En effet, l'Est est beaucoup plus notre bassin de vie et de transit de la plupart de nos habitants, les actifs qui vont y travailler, ou encore nos jeunes qui vont y faire des études.

## DEGREVEMENTS EN CAS DE FUITE APRES COMPTEUR



Le décret en conseil d'état n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de la loi « Warsmann » relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit, a modifié les modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement pour les locaux d'habitation en cas de fuite après compteur.

Les nouvelles modalités de dégrèvement de la redevance d'assainissement collectif en cas de fuite après compteur ont été exposées. Les élus ont noté particulièrement :

- l'obligation d'information à l'usager de la possibilité de dégrèvement par le délégataire en cas d'augmentation inhabituelle de sa consommation, au plus tard au moment de la facturation,
- le délai d'un mois imposé à l'usager pour faire sa demande,
- la nécessité d'une facture d'un professionnel attestant de la réparation de la fuite pour ouvrir droit à dégrèvement.

Cette information, d'après plusieurs délégués, n'était auparavant pas suffisamment relayée auprès des usagers du service de l'eau.



Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) des Yvelines organise l'équipement progressif du territoire départemental en infrastructures numériques. Il fixe ainsi l'objectif d'une desserte en fibre optique de la totalité des foyers des Yvelines d'ici 2020 et confie au Département la réalisation, en 7 ans et sous maîtrise d'ouvrage directe, de la partie de ce réseau correspondant aux 158 communes non couvertes par l'initiative privée.

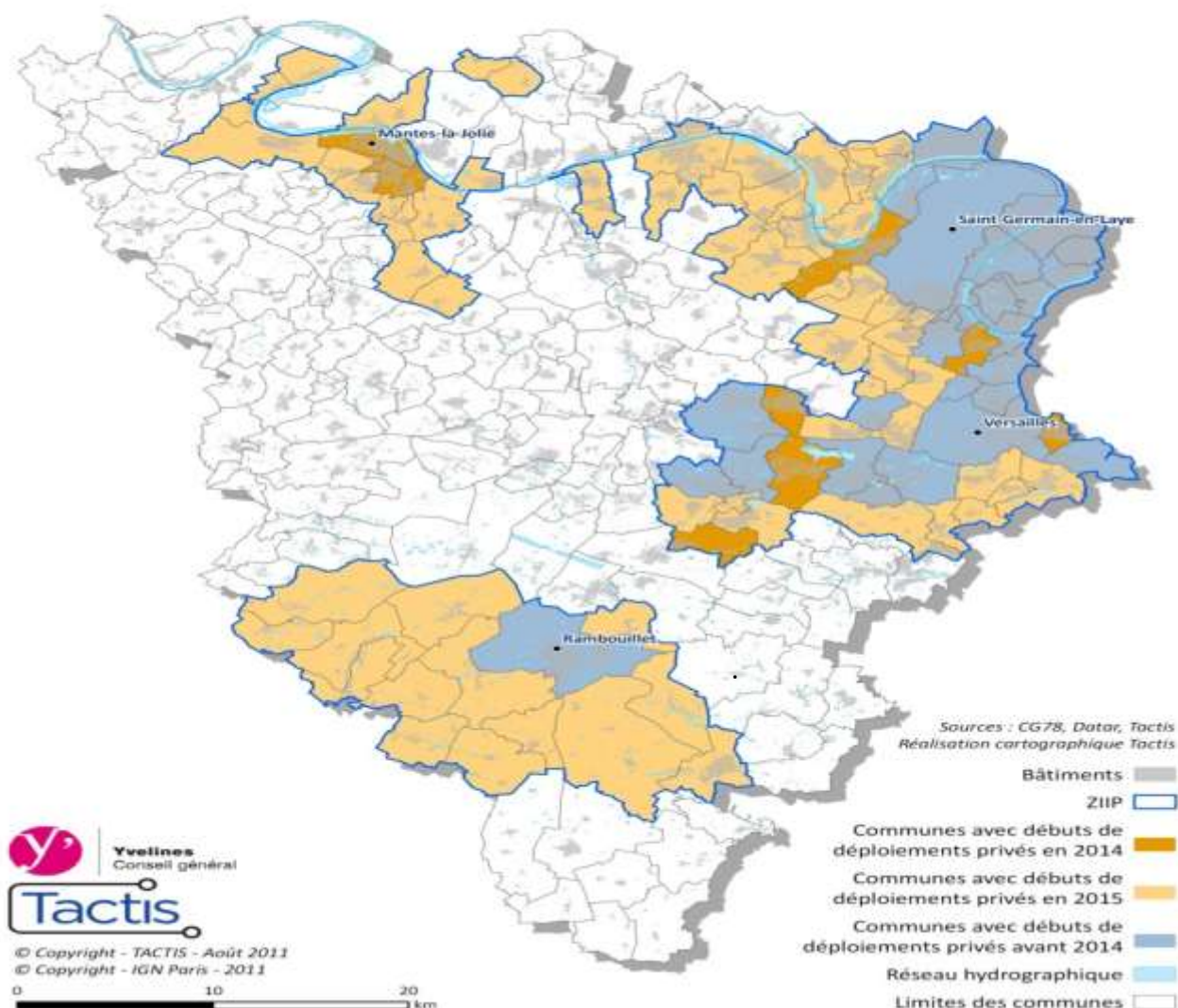
### Le partage de responsabilité

Le Département a été découpé en deux zones :

- Zones d'intention d'investissement privée (bleu, orange, jaune) 102 communes que les opérateurs prévoient d'équiper entre 2011 et 2014.
- Zones d'initiative publique (blanc) 158 communes ; 2800 kms de fibre, 101 000 prises à déployer en 7 ans par le département. (Cet équipement est mis à la disposition des opérateurs par le Conseil général des Yvelines moyennant la perception d'une redevance).

### FTTH : Début de déploiement 2014-2015

Département des Yvelines



## Le déploiement à Saint-Germain de la Grange

La desserte de la commune est prévue par 2 PMO (Points de mutualisation optique), l'un implanté à l'intersection entre la rue de la Mairie et de la rue de Saint-Germain, l'autre implanté au carrefour des trois communes.

Les pré-études en cours ont permis de montrer une grande disponibilité de fourreaux sur le territoire communal.



## Le budget de la Zone publique :

La CCCY étudiera en priorité la possibilité d'équiper le territoire dès 2014.

La dépense est estimée à hauteur de 1 à 1,5 M€.

## C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal présidé par le Maire.

Il est composé du Maire, de Conseillers municipaux, d'un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, d'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, d'un représentant des associations de personnes handicapées

Le Centre Communal d'Action Sociale est habilité à traiter les dossiers sociaux présentés par des personnes en difficulté. Ces dossiers sont traités confidentiellement.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides, il est indispensable de justifier d'au moins un an de séjour sur la commune.

### Principales aides pouvant être attribuées :

- Soutien pour les demandeurs d'emploi.
- Différentes aides d'urgence accordées sur présentation d'un dossier.
- Aides alimentaires pour les personnes en grande précarité.
- Service consultation juridique en intercommunalité à la Mairie de Neauphle le Château (prendre rdv au 01 34 89 00 74).
- Le C.C.A.S. prend en charge l'installation de la téléassistance. *Voir ci-contre.*
- Traitement des dossiers A.P.A. (aide personnalisée à l'autonomie).

Le C.C.A.S. subventionne également l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) organisme auprès duquel vous pourrez demander une aide pour les courses, le ménage, le jardinage et le portage de repas. Depuis peu, l'ADMR propose une aide pour la garde d'enfants.

**Plus d'informations, consultez-nous !**

### Qu'est-ce que la Téléassistance ?



La téléassistance concerne les personnes en perte d'autonomie qui vivent seules et souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible en toute sécurité.

Elle est constituée d'un boîtier relié à un centre d'assistance par l'intermédiaire du téléphone et d'un émetteur discret simple à utiliser. Pouvant être porté au cou, au poignet ou à la ceinture. Il a une portée suffisante pour déclencher un appel à partir de toute pièce du domicile, même sous la douche.

En cas de malaise, d'accident, de vol, d'effraction, d'agression, etc... ou simplement pour dialoguer, une simple pression sur l'émetteur permet d'être en contact immédiatement avec un chargé d'écoute. Et cela de jour comme de nuit.

Le C.C.A.S. de Saint-Germain de la Grange est adhérent au dispositif départemental de téléassistance mis à la disposition des Yvelinois vivant à domicile et répondant aux catégories suivantes :

- Personnes âgées de 60 ans et plus et personnes handicapées ayant un taux d'invalidité de 80 %,
- Adultes déficients respiratoires et/ou moteurs,
- Personnes sortant d'un séjour hospitalier (à titre dérogatoire sur justificatif médical).

**Pour constituer un dossier de téléassistance, s'adresser en mairie.**



## Petite enfance & scolaire

### Petite enfance

Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles

Tél. : 01 34 89 54 82

Email : [riam.ccy@orange.fr](mailto:riam.ccy@orange.fr)

Le RIAM est porté par la communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Permanences : Stéphanie BOURBON-BUKOWIECKI, La responsable du relais, éducatrice de jeunes enfants :

Accueil sur rendez-vous :

. mardi de 14h à 17h30

. jeudi de 14h à 17h30

. vendredi de 14h à 16h

Permanences téléphoniques les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h

Ateliers d'éveils (sur réservation) : les mardis, jeudis et vendredis de 9h15 à 11h30 enfants, assistantes maternelles sauf pendant les vacances scolaires.

Ce réseau fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009

### Scolaire



### Service Minimum d'Accueil

La loi sur le service minimum d'accueil dans les établissements scolaires impose la mise en place d'un service d'accueil dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants en grève dans les écoles. Les grévistes doivent se déclarer 48 heures à l'avance, afin de permettre la mise en place du dispositif.

Le mardi 12 février 2013, la totalité des enseignants de nos deux écoles a suivi le mouvement de grève. La commune de Saint-Germain de la Grange met en place le SMA dans le respect des règles d'encadrement dès que cela est possible. Mais le 12 février dernier, compte-tenu des effectifs (école maternelle : 75 élèves + école élémentaire : 112 élèves) et des contraintes à respecter (18 encadrants) la commune n'a pas été en mesure d'assurer le SMA pour cette grève et a donc pris la décision de fermer les 2 écoles.



### Inscription école maternelle :

Votre enfant est né en 2010 vous pouvez dès à présent l'inscrire en mairie pour son entrée à l'école maternelle.

Il faudra vous présenter muni de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et lors de l'entretien avec le Directeur de l'école présenter le carnet de santé de l'enfant.

### Réforme des Rythmes Scolaires

Mise en application reportée à la rentrée 2014

La refonte du temps scolaire est avant tout une question de rythme et d'équilibre de vie pour nos enfants. C'est ce qui doit rester au cœur de nos préoccupations.

Néanmoins, il y a quelques années, la semaine était déjà de 4,5 jours, incluant le samedi matin. Lors du passage à 4 jours, les communes se sont adaptées. Aujourd'hui, retour à 4,5 jours.

Un retour en arrière très rapide poserait peu de difficultés si d'autres (trop) nombreuses contraintes n'étaient pas imposées par ailleurs, le mercredi par exemple.

Face à une nécessaire analyse de fond concernant toutes les conséquences des mesures imposées, ainsi que face aux délais imposés pour se positionner, une réunion s'est tenue en Mairie entre élus et Directeurs de nos écoles.

D'un commun accord entre les parties, la commune de Saint-Germain de la Grange a demandé, et obtenu, le report de l'application de la semaine de 4,5 jours à la rentrée de 2014.

Avec cette réforme telle que décrite à ce jour, l'Etat veut faire porter encore plus le coût de sa mission d'éducation nationale aux collectivités. Dans un contexte de rigueur budgétaire, il sera nécessaire d'être prudent, tant sur les capacités de notre commune à proposer des services de qualité, que sur les effets financiers qui en découleront.

Une vaste concertation avec tous les intéressés, les familles, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, et les personnels communaux en charge du périscolaire, sera engagée à partir de juin 2013.

Le succès d'une telle réforme passera également par une approche intercommunale pour faire appel aux structures et aux associations existantes sur le territoire.

## La Caisse des écoles

La Caisse des Ecoles est un établissement public communal présidé par le Maire.

Elle a pour but d'encourager la fréquentation des écoles publiques et toutes les initiatives susceptibles de favoriser le développement des œuvres scolaires.

Elle est composée du Maire, de Conseillers municipaux, d'un représentant du Préfet, de parents d'élèves élus ayant un ou plusieurs enfants scolarisés, de l'Inspecteur de l'Education Nationale, des Directeurs de nos écoles.

Sera membre adhérent de la Caisse des Ecoles toute personne âgée d'au moins 18 ans ayant régulièrement payé sa cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

### Les ressources de la Caisse des Ecoles

- . Une subvention de la Commune
- . Des cotisations versées par les parents
- . Des dons
- . Des manifestations organisées au profit de la Caisse des Ecoles

Toutes les sorties-animations organisées par nos écoles sont financées par la Caisse des Ecoles sans participation des parents.

Aussi, n'oubliez pas de régler la cotisation qui vous est demandée chaque année.



### Calendrier départemental de l'année scolaire 2012-2013 pour les écoles maternelles et élémentaires des Yvelines

**Congés d'hiver** : du vendredi 1er mars après la classe au lundi 18 mars au matin

**Congés de printemps** : du vendredi 26 avril après la classe au lundi 13 mai au matin

Les élèves ont cours le **mercredi 22 mai toute la journée** et le **vendredi 5 juillet 2013 toute la journée** (en compensation de l'allongement des vacances de la Toussaint).

**Congés d'été** : Vendredi 5 juillet après la classe

Le Centre de Loisirs de Jouars-Pontchartrain sera fermé du 5 au 24 Août 2013 inclus.

## Informations pratiques

### Convention avec la mission locale de Plaisir

Le Conseil municipal a délibéré en date du 31 janvier 2013 (réf délibération n° 13-01-03) afin de conventionner avec la mission locale de Plaisir-Val de Gally. Association intercommunale loi 1901, la mission locale remplit une mission de service public pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle travaille en synergie avec l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux implantés sur son territoire. La mission locale de Plaisir-Val de Gally réunit les communes de Beynes, Chavenay, les Clayes-sous-Bois, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Plaisir, Thiverval-Grignon et Villepreux.

[www.mlplaisir.org](http://www.mlplaisir.org)



### Conciliateur de justice

Monsieur VERDIER, Conciliateur de Justice, assure une permanence à la mairie de Montfort l'Amaury les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis de chaque mois.

Il reçoit uniquement sur rendez-vous :

Mairie de Montfort l'Amaury – Tél. 01 34 86 23 45

### Recensement

#### Concerne les jeunes gens nés en 1997

Pensez à vous faire recenser à 16 ans, le mois de votre anniversaire : l'attestation de recensement est obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire et pour passer certains examens ou concours.

Cette attestation doit être conservée très précieusement, aucun duplicata ne sera remis par la mairie.







## N'attendez pas l'été !... préparez vos vacances. Etudiants, pensez à vos examens !

Pensez à vérifier dès maintenant la validité de vos documents pour vos départs en vacances d'été, mais aussi pour le passage de vos examens en juin.

A savoir : actuellement le délai d'obtention d'une carte d'identité est d'environ 3 semaines et 15 jours pour un passeport.

Entre le mois d'avril et le mois d'août, ces délais passent à 2 mois environ.

Les passeports ne sont plus délivrés en urgence sauf en cas de décès ou pour une cause humanitaire.

Pour voyager en France (par avion) ou à l'étranger, chaque enfant doit posséder sa propre pièce d'identité (le livret de famille ne faisant pas office de pièce d'identité).

Les passeports biométriques sont délivrés sur 33 communes dans les Yvelines. Beynes et Plaisir sont les plus proches de Saint-Germain de la Grange.



## Attention aux intoxications au monoxyde de carbone

Comme tous les hivers, devant la recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone l'Agence Régionale de la Santé (ARC) d'Île de France mène une campagne de prévention en recommandant d'adopter les bons gestes si on soupçonne que l'on est victime d'une intoxication (maux de tête, nausées, malaises et vomissements) :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- Arrêtez si possible les appareils à combustion,
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments,
- Appelez les secours :

112 : Numéro unique d'urgence européen

18 : Sapeurs-Pompiers

15 : Samu

Ne réintégrer pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

[www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-monoxyde-de-120133.0html](http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-monoxyde-de-120133.0html)

## Déploiement du nouveau permis de conduire européen – depuis le 19 janvier 2013

Un permis harmonisé dans toute l'Europe.

Le 19 janvier 2013, l'Union Européenne a procédé à l'harmonisation des 130 modèles de permis de conduire existants. La libre circulation en Europe sera ainsi améliorée pour tous les conducteurs, particulièrement pour les professionnels de la route.



### Deux roues : la conduite change

. Une catégorie AM équivalente de l'actuel Brevet de Sécurité Routière (BSR) est créée.

Elle permet de conduire des cyclomoteurs de moins de 50 m3 et des voiturettes. Le BSR reste valide. Le permis AM est obtenu après une formation spécifique, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile.

. L'âge d'accès à la catégorie A est modulée de 14 à 24 ans pour renforcer la prévention et la lutte contre l'insécurité routière.

Le format du « permis rose » actuel est adapté depuis le 19 janvier dernier pour intégrer ces nouvelles catégories.

Au deuxième semestre 2013, le « permis rose » sera remplacé par un titre sécurité au format carte de crédit. Celui-ci sera valable 15 ans (5 ans pour les poids lourds et pour les transports en commun).

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 demeurent valables jusqu'en 2033. Il est inutile de vous rendre en préfecture ou en sous-préfecture pour changer votre permis de conduire.

Le principe du permis à points reste en vigueur.

Pour plus d'informations : [www.yvelines.pref.gouv.fr](http://www.yvelines.pref.gouv.fr)

## Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

Vous venez de vous installer à Saint-Germain de la Grange, pensez à vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2013, pour voter aux élections prévues dès 2014. Veuillez contacter la mairie aux horaires d'ouverture, pour toutes vos démarches administratives.

Les arbres ou autres végétations dépassant sur la voie publique ne doivent pas gêner la libre circulation des piétons, voitures, transports en commun ou camions, l'éclairage public, la signalisation routière ou les divers réseaux aériens. Veillez à tailler la végétation débordante dans de bonnes conditions de sécurité. Votre responsabilité est en jeu.

Contrairement aux idées reçues, ce sont les habitants qui sont tenus de balayer, ou le cas échéant de déneiger, les trottoirs au droit des immeubles ou propriétés qu'ils occupent. Pour faciliter la circulation sur la chaussée, il est vivement conseillé de mettre la neige retirée des trottoirs contre la clôture de la propriété et non pas sur la chaussée.

## Encombrement des trottoirs

Si les poubelles et containers de tri sélectif n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des obstacles au cheminement des piétons. Les trottoirs ne sont en effet généralement pas dimensionnés pour cet encombrement normalement temporaire.

Le manque de place pour stocker les containers à l'intérieur des bâtiments et tout simplement l'oubli, les contraintes personnelles auxquelles sont soumis les riverains (ex : horaire de travail leur imposant de déposer leurs poubelles plus tôt et les obligeant à les enlever tardivement), voire leur incivisme peuvent aggraver ce constat en rallongeant le temps de présence du container sur le domaine public.



**Il est toujours recommandé de ne pas sortir vos déchets et vos poubelles avant 19h00 le soir précédant le jour de ramassage afin d'éviter d'encombrer le trottoir pour les passants.**

## Bon à savoir : Ce qu'il faut conserver

L'informatique n'a pas encore permis de tout simplifier. Les documents administratifs inondent la famille. Tous n'ont pas la même valeur, la loi vient au secours des particuliers en fixant des détails de prescription.

### SUR SOI

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Carte de sécurité sociale et carte de mutualisme
- Carte de groupe sanguin

### 3 MOIS

- Extrait de naissance
- Certificat de concubinage

### 1 AN

- Certificat de ramonage
- Facture des transporteurs
- Chèque bancaire (1 an et 8 jour pour le présenter à l'encaissement)
- Ordre de prélèvement automatique
- Récépissé d'envoi de recommandé

### 2 ANS

- Contrat de travail (2 ans après sa résiliation)
- Quittance de prime d'assurance voiture
- Facture de petits appareils ménagers
- Facture d'eau
- Facture de téléphone
- Facture d'achat automobile
- Mandat postal
- Note de médecin ou de dentiste
- Versement des allocations familiales

### 4 ANS

- Copie des déclarations d'impôt
- Avis d'imposition
- Relevé de banque (en cas de contrôle fiscal)
- Redevance TV

### 5 ANS

- Arrérages de rentes et de pensions alimentaires
- Justificatif de paiement des cotisations de sécurité sociale et URSSAF
- Baux de location (1 an après le départ du logement)
- Facture EDF-GDF
- Documents concernant le chômage

### 10 ANS

- Tout document concernant la construction
- Gros travaux ou réparations
- Correspondances avec le syndic
- Décomptes des charges
- Talons de chèques, relevés bancaires

### 30 ANS

- Avis de remboursement d'un sinistre ou d'un accident corporel

### JUSQU'A LA RETRAITE

- Certificat de travail
- Bulletins de salaire

### TOUTE LA VIE

- Contrat de mariage
- Donation
- Livret de famille
- Jugement d'adoption
- Jugement de divorce
- Succession
- Titre de pension
- Titre de propriété
- Contrat d'assurance vie
- Dossier médicaux
- Certificats de vaccination
- Livret de caisse d'épargne
- Documents concernant un accident de travail

## URGENCES

### GENDARMERIE - 17

37 route du Pontel  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN  
Tél. : 01 34 91 76 80

### POMPIERS – 18

708 avenue François Mitterrand  
78370 PLAISIR

### SAMU – 15

### SOS MEDECINS

Tél. : 01 39 58 58 58

### CENTRE ANTI-POISON

Tél. : 01 40 05 48 48

## DIVERS

### YVELINES INSERTION EMPLOI

Tél. : 01 39 50 10 11

### YVELINES INFORMATION JEUNESSE (YIJ)

Tél. : 01 39 50 22 52

[www.yij78.org](http://www.yij78.org)

### Eau – La Lyonnaise Service client

TSA 70001  
54528 LAXOU Cedex  
Tél. 0 977 408 408  
[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)

### Eau – SAUR

6, rue des petits clos  
78490 GALLUIS  
Tél. : 08 10 07 70 78  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)

### EDF (Dépannage)

Tél. : 08 10 33 30 78  
Tél. : 39 29

### L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Tél. : 0 820 16 78 78  
[www.adil78.org](http://www.adil78.org)

### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Tél. : 01 34 86 23 45

## ADMINISTRATION

### Préfecture

1 rue Jean Houdon  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 49 78 00  
[www.yvelines.pref.gouv.fr](http://www.yvelines.pref.gouv.fr)

### Sous-Préfecture de Rambouillet

82 rue du Général de Gaulle  
78120 RAMBOUILLET  
Tél. : 01 34 83 66 78

### CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Tél. : 01 39 07 78 78  
[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

### ESPACE TERRITORIAL D'ACTION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE

17 place Robert Brault  
78490 MONTFORT-L'AMAURY  
Tél. : 01 34 57 03 40

### COORDINATION GERONTOLOGIQUE

2, chemin du Bois Renoult  
78490 MONTFORT L'AMAURY  
Tél. : 01 34 94 58 40  
[www.clic-centre-yvelines.com](http://www.clic-centre-yvelines.com)

### MDPH

CHL Centre Yvelines  
Hôpital local de Montfort  
l'Amaury  
2, chemin du Bois-Renoult  
78490 MONTFORT-L'AMAURY  
Tél. : 01 34 94 58 54  
Fax : 01 34 94 58 70  
[contact@chlcentre-yvelines.fr](mailto:contact@chlcentre-yvelines.fr)

### ADMR Méré

1 sente de l'Abbaye  
78490 MERE  
Tél. : 01 34 86 93 90  
[admr.mere@78wanadoo.fr](mailto:admr.mere@78wanadoo.fr)

## NOS SERVICES

### RIAM (Relais Intercommunal des Assistants Maternelles)

Tél. : 01 34 89 54 82

### ECOLE ELIE FERRIER (maternelle) –

Garderie du soir  
Tél. : 01 34 89 31 61

### ECOLE JULES GOHARD (élémen- taire) – Garderie matin – Etudes surveillées – cantine.

Tél. : 01 34 89 57 70

### Bibliothèque

Tél. : 01 72 87 55 97

Communauté de Communes

« Cœur d'Yvelines »

Tél. : 01 34 89 23 17

[accueil@cccy.fr](mailto:accueil@cccy.fr)

[www.coeur-yvelines.fr](http://www.coeur-yvelines.fr)

## PRATIQUE

### CPAM des Yvelines

Demande de remboursement à  
envoyer à  
CPAM des Yvelines  
78085 Yvelines Cedex 9  
Tél. : 3646

### Caisses d'Allocations Familiales des Yvelines

2 avenue des Prés  
78190 ST-QUENTIN EN YVELINES  
Tél. : 0 810 257 810



## Etat civil



### Bienvenue à

Coline CHEVASSUS-au-LOUIS DURAND  
née le 2 janvier 2013

Valentina NAVEAU LAVILLE  
née le 10 janvier 2013

Lyam FENIOUX DURAND  
née le 10 mars 2013

### Toutes nos condoléances aux familles et proches de

Nicole GAROT épouse THIBAUT  
décédée le 21 janvier 2013

Isabelle VOSKERITCHIAN veuve de Jacques ANDONIAN  
décédée le 25 février 2013

## Bibliothèque

Le réseau des bibliothèques « Au Fil des pages » organise son 3<sup>ème</sup> concours de nouvelles « les péchés capitaux ».

Date limite pour les envois : le 27 avril 2013

Règlement disponible dans toutes les médiathèques du réseau et sur le site [www.aufildespages78.fr](http://www.aufildespages78.fr)



# A vos agendas !

## REUNION PUBLIQUE

organisée par les élus

Intercommunalité et nouvelle école maternelle

Vendredi 5 avril 2013

à 20h30

Salle Jules Gohard

### Activités 2013 organisées par l'AFAC

Concours de pétanque : mercredi 1<sup>er</sup> mai

Fête du village : samedi 29 juin

Vide grenier : dimanche 8 septembre

Soirée Beaujolais : vendredi 22 novembre

### Activités 2013 organisées par le CCAS

Voyage des aînés : jeudi 26 septembre

Goûter de Noël des aînés : samedi 14 décembre

### Activités 2013 organisées par les écoles

Carnaval des écoles maternelle et élémentaire :

Samedi 13 avril

Fête des écoles : vendredi 28 juin

à conserver

## Horaires de la mairie

Lundi / mercredi : 9h00/12h00 –  
13h30/17h30

Mardi : 9h00/12h00

Vendredi : 13h30/17h30

Samedis ouverture entre 9h00 et 11h30 :

- 6 avril – 13 avril
- 1<sup>er</sup> juin – 8 juin
- 6 juillet

Vendredis ouverture jusqu'à 20h :

- 22 mars – 29 mars
- 19 avril – 26 avril
- 17 mai – 24 mai
- 14 juin – 21 juin – 28 juin

Fermeture de la mairie les vendredis 10 mai (Ascension) et 16 août (Assomption), le lundi 20 mai (Pentecôte).